



© Carl De Keyzer

 **RETOUR  
VOLONTAIRE**

**Vous souhaitez retourner dans votre pays ? Nous pouvons vous y aider.**

**📞 0800 32 745 (numéro gratuit)  
[www.retourvolontaire.be/fr](http://www.retourvolontaire.be/fr)**



Découvrez les histoires de personnes retournées  
sur [www.retourvolontaire.be/fr/stories](http://www.retourvolontaire.be/fr/stories)

## 1 Comment puis-je retourner dans mon pays d'origine ?

Vous pouvez toujours décider de retourner dans votre pays d'origine ; vous organisez et payez vous-même le voyage. Si ce n'est pas possible pour vous, nous pouvons regarder ensemble pour voir si vous pouvez éventuellement bénéficier d'une aide via le programme de retour volontaire.

---

## 2 Qu'est-ce que le retour indépendant ?

Si vous séjournez en Belgique sans les documents requis, vous devrez retourner chez vous par vos propres moyens. C'est ce que nous appelons le retour indépendant. Vous n'y arrivez pas par vous-même ? Contactez-nous et nous regarderons ensemble si vous pouvez bénéficier d'une aide via le programme de retour volontaire.

---

## 3 Qu'est-ce que le retour volontaire ?

Un retour dans votre pays d'origine dans le cadre duquel vous prenez vous-même la décision de rentrer. Si vous avez besoin d'une aide au retour, vous pouvez nous contacter pour voir ce qui est possible.

---

## 4 Où puis-je aller ?

L'option la plus simple est le retour dans votre pays d'origine. Vous pouvez également vous rendre dans un autre pays, mais uniquement si vous disposez de documents valables pour y être admis et si l'autorisation de retour dans ce pays est toujours valable.

---

## 5 Qu'est-ce qu'une décision de retour ?

La « décision de retour » ou « ordre de quitter le territoire » est un document indiquant le délai dans lequel vous devez quitter la Belgique.

---

## 6 Comment demander un retour volontaire ?

Adressez-vous à l'un des guichets ou organismes de retour en Belgique, parlez-en avec votre assistante/assistant social.e ou appelez le numéro gratuit 0800 327 45. Lors de votre demande, nous vérifions d'abord si vous avez droit à l'aide au retour volontaire.

---

## 7 Qui organise mon retour volontaire ?

Le programme de retour volontaire peut vous aider à retourner une seule fois. Le vol de retour ou le voyage en bus est organisé conjointement avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). L'OIM, Caritas International ou une autre organisation partenaire fournit une assistance après l'arrivée dans le pays d'origine.

## 8 Dois-je payer quelque chose ?

Non. Si vous avez droit à l'aide au retour volontaire, votre billet d'avion ou de bus et votre transport jusqu'à l'aéroport ou la gare seront pris en charge. Vous devez récupérer vous-même vos documents de voyage auprès de votre ambassade. Ces frais vous seront remboursés avant votre départ. Si vous n'êtes pas éligible au retour volontaire, vous devrez payer vous-même votre voyage.

---

## 9 Où puis-je obtenir les documents de voyage nécessaires ?

Si vous n'avez plus de documents d'identité pour retourner dans votre pays d'origine, vous devez vous adresser à l'ambassade de votre pays d'origine. L'ambassade peut vous fournir un passeport ou un document de voyage. Si vous rencontrez des problèmes, nous pouvons vous aider.

---

## 10 Combien de bagages puis-je emporter ?

Ici, ce sont les règles relatives aux bagages de la compagnie aérienne ou de la compagnie de bus qui s'appliquent : vous ne pouvez pas dépasser le nombre de bagages et le poids maximum. Veuillez donc à ne pas en emporter trop !

---

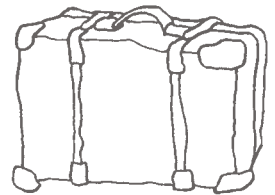
## 11 Le voyage de retour est-il accompagné ?

Oui. Au départ de la Belgique, un accompagnateur vous remettra les billets d'avion et la prime de retour éventuelle. Ensuite, cette personne vous accompagnera jusqu'au contrôle frontalier. Vous recevrez un sac reconnaissable à emporter à l'aéroport afin que l'accompagnateur puisse vous repérer immédiatement. Si vous le souhaitez et si c'est possible, un membre du personnel de l'OIM, de Caritas International ou d'un autre partenaire local peut vous attendre à votre arrivée dans votre pays d'origine.

---

## 12 La vie dans mon pays n'est pas facile. À quelle aide puis-je m'attendre ?

Nous travaillons avec des partenaires locaux dans votre pays d'origine qui peuvent vous aider à vous réintégrer dans votre pays. Par exemple, ils peuvent vous aider à créer votre propre entreprise, à payer vos frais médicaux ou à chercher du travail. Tout le monde ne bénéficie pas de cette aide ; chaque situation est différente.





**CONTACTEZ-NOUS.**

[www.retourvolontaire.be/fr/contactez-nous](http://www.retourvolontaire.be/fr/contactez-nous)

